

	☀	☁	🌧
<b>MER 08</b>	12	0	0
	---	---	---
	32	0	0
<b>JEU 09</b>	15	0	0
	---	---	---
	35	0	0
<b>VEN 10</b>	18	0	0
	---	---	---
	30	0	0
<b>SAM 11</b>	17	0	0
	---	---	---
	32	0	0
<b>DIM 12</b>	16	0	0
	---	---	---
	33	0	0
<b>LUN 13</b>	17	0	0
	---	---	---
	33	0	0

## Cette semaine :

- **Données météorologiques**
- **Mildiou**
- **Black-rot**
- **Oidium**
- **Vers de la grappe**
- **Cicadelle verte**
- **Flavescence dorée**
- **Mesures agro-écologiques**
- **Divers**

## Stades phénologiques

Le stade "fermeture de la grappe" est atteint en toutes situations. Les tous premiers grains vérés sont signalés sur Gamay, en secteurs précoces.

Le stade début véraison à trois semaines d'avance par rapport à l'année dernière.



Premiers grains vérés sur Gamay

## DONNEES METEOROLOGIQUES

La semaine dernière a été sèche, le cumul des pluies n'a pas dépassé 1 mm sur l'ensemble des secteurs. Le temps sec se poursuit cette semaine et sera accompagné de températures estivales.

## MILDIU

### Analyse de risque

#### Observations:

Quelques nouvelles taches sur feuilles sont signalées sur les témoins non traités, elles correspondraient aux contaminations de fin juin. Au vignoble, la situation évolue peu cette semaine. Dans quelques situations, des symptômes sont présents sur les feuilles de l'extrémité des rameaux et ponctuellement sur grappes, le mildiou est globalement bien maîtrisé.

#### Modélisation:

Aucune contamination épidémique n'a été modélisée la semaine dernière. Il n'y a pas de pluie annoncée pour la semaine à venir, la pression exercée par le mildiou devrait amorcer une baisse en tous secteurs. Toutefois les cumulés nécessaires à la modélisation de contaminations épidémiques sont toujours de 3mm en tous secteurs, sauf sur le secteur de Cunac où 25 mm seraient nécessaires.



Les taches issues des contaminations du 26 juin sont visibles. En cas de nouvelles contaminations, le délai d'incubation modélisé est actuellement de 5 jours.

### Préconisations

**Il n'y a pas de pluie prévue cette semaine, les traitements sont inutiles. A la "véraison", le risque de progression sur grappe diminue. Il est toutefois important de préserver l'état sanitaire du feuillage jusqu'aux vendanges, soyez couverts, si des pluies sont annoncées.**

\* Bouillie bordelaise RSR Dispers (5 applications max), Frégate SC (5 applications max), Héliocouvre (5 applications max), Cuproxat SC (5 applications max), Kocide 35 DF (6 applications max), Champ Flo Ampli (12 applications max), Copernico Hi Bio WG (5 applications max), sont des spécialités à base de cuivre.

La dose de cuivre métal à prévoir :  
\*300g/ha

#### Sur taches déclarées

\*Limocide, Prev-Am, huile essentielle d'orange, 1,6L/ha, (6 applications max). Ne pas dépasser 0,8% **biocontrôle**

En raison de la précocité de l'année, attention au délai avant récolte.

#### Alternatives

\*Romeo, cerevisane, 0,25kg/ha + contact (10 applications max)

\*Bastid, Cos Oga, 2L/ha + contact (8 applications max)

## A retenir

Pas de pluie annoncée cette semaine.

## BLACK-ROT

## Analyse de risque

**Observations:**

Cette semaine, une petite progression des symptômes sur grappes est observée dans les témoins non traités. Les symptômes anciens sèchent. Au vignoble, quelques impacts sont visibles sur grappes, la situation n'évolue pas.

**Analyse de risque:**

Le stade "fermeture de la grappe" est atteint en toutes situations, la surveillance peut être relâchée sur les parcelles saines.

Toutefois sur les parcelles atteintes protégez jusqu'à "véraison".

En toutes situations, soyez couverts avant une dégradation orageuse.



Black-rot, sur grappes.

## Préconisations

**La semaine s'annonce sèche, le risque de contamination est nul.**

Les produits à base de soufre ne sont pas homologués mais ont une efficacité secondaire démontrée à 8 kg/ha.

**Alternatives**

Mise en oeuvre de la prophylaxie: élimination des sources d'inoculum présentes sur les baies momifiées et les rameaux.

**A retenir**

Pas de pluie annoncée cette semaine.

## OIDIUM

## Analyse de risque

**Observations:**

Aucune évolution des symptômes sur grappes n'est signalée cette semaine, dans les témoins non traités comme sur les parcelles du réseau d'observation.

Au vignoble, l'oïdium s'exteriorise encore sur grappes sur les parcelles sensibles. Globalement la maladie est bien contrôlée.

**A retenir**

Fin de la couverture sur les parcelles saines..

## Préconisations

**Restez vigilants jusqu'à la "véraison" sur les parcelles où vous constatez une sortie de symptômes.**

**Sur les parcelles saines, la protection peut être stoppée.**

\* Spécialités à base de soufre, *Microthiol Spécial Disperss*, *Sulforix LS*, *Citrothiol DG* et autres spécialités ; soufre mouillable ; 12,5kg/ha (dose homologuée), 6 kg/ha (dose conseillée) ; *Héliosoufre*, soufre mouillable, 7,5L/ha (dose homologuée), 5L/ha (dose conseillée).

Le nombre d'application maximum est de 12 pour Héliosoufre, elle est de 8 pour les autres spécialités à base de soufre.

\* *Fluidosoufre pour poudrage*, soufre, 25kg/ha (dose homologuée), 15 à 20kg/ha (dose conseillée), (3 applications max)

Les conditions actuelles sont propices à un poudrage. Toutefois attention au risque de brûlures.

En raison de la précocité de l'année, attention au délai avant récolte.

**Alternative**

Les spécialités à base de soufre sont des produits de biocontrôle.

\* *Solution alternative en cours d'évaluation en curatif: Vitisan, hydrogénocarbonate de potassium, 4kg/ha (6 applications max) + produit à bases de soufre 4 kg/ha.*

## VERS de la GRAPPE

## Analyse de risque

**Observations**

Les captures de papillons s'éternisent sur l'ensemble des secteurs. En secteurs tardifs, des pontes sont toujours signalées et les premières perforations sont recensées. En secteur précoces, des perforations sont visibles depuis la semaine dernière.

Eulia: Le vol de G2 est terminé. Les premières morsures sont observées.



*Eulia + morsures.*

**Analyse de risque**

La gestion de la G3 s'anticipe en effectuant un comptage des perforations en fin de G2. Le seuil de nuisibilité est de 10 perforations pour 100 grappes.

(Avec la confusion, le seuil est de 5 perforations pour 100 grappes).

**Préconisations**

**Il est trop tard pour intervenir sur la G2. La gestion de la G3 sera raisonnée en fonction du nombre de perforations dénombrées en fin de G2 ( si le seuil de nuisibilité est atteint).**

Pensez à relever les pièges.

**Alternatives**

La confusion est une méthode de biocontrôle.

**A retenir**

Prévoir un comptage des perforations.

## CICADELLE VERTE

## Analyse du risque

**Observations:**

Les populations larvaires sont en hausse et des grillures sont signalées sur Gamay, Fer servadou, Syrah et Duras.

**Analyse de risque:**

Ce sont les larves qui sont à l'origine des dégâts de grillure.



*Larve de cicadelle verte*

**Préconisations**

**Surveillez vos parcelles, les interventions sont à réaliser dès l'apparition des jeunes larves.**

Les populations de cicadelles sont gérées par des applications d'argiles:

\*Sokalciarbo wp, Baikal kaolin, 10kg/ha (4 applications max)

\*Argibio, Kaolinite, 10kg/ha (produit normé NFU engrais)

**Alternatives:**

Les applications à base d'argile sont des produits de biocontrôle, qui doivent se faire dès l'apparition des jeunes larves.

**A retenir**

Surveillez vos parcelles.

## FLAVESCENCE DOREE

## Analyse de risque

**Observations:**

Un suivi des stades larvaires est réalisé toutes les semaines sur le vignoble, actuellement les larves observées sont des L4 et L5. Les pièges jaunes pour capturer les adultes ont été mis en place cette semaine.

Des symptômes sont visibles sur de nombreux secteurs.

*Flavescence dorée sur fer Servadou, juin 2020*

**Préconisations**

**A ce jour la période des applications est terminée en agriculture biologique.**

**A retenir**

Observez vos parcelles et coupez les pieds atteints dès détection.

## MESURES AGRO-ÉCOLOGIQUES

### Les cépages résistants aux maladies: un moyen pour diminuer la dépendance aux produits phytosanitaires

Tous les cépages cultivés actuellement sont sensibles au mildiou et à l'oïdium, ces deux maladies sont à l'origine de plus de 80% des traitements phytosanitaires. Les cépages issus de l'espèce *Vitis vinifera* possèdent des caractéristiques agronomiques et œnologiques intéressantes, mais ne sont pas résistants au mildiou et à l'oïdium. Au contraire, d'autres espèces sauvages de *Vitis* d'origine américaine (*V. riparia*, *V. rupestris*, *V. aestivalis*, *V. cinerea*, ...) ou asiatique (*V. amurensis*, *V. coignetiae*, ...) ainsi que le sous-genre *Muscadinia* portent des résistances naturelles à ces pathogènes. Le but de la création variétale de cépages résistants consiste à insérer les caractères de résistance des vignes américaines et asiatiques dans le fond génétique des vignes européennes.

### Comment créer un cépage résistant ?

La résistance aux pathogènes doit être durable, elle devra rester efficace dans un cépage cultivé sur une grande surface, sur une longue période de temps et dans des conditions favorables au mildiou et à l'oïdium.

Une résistance monogénique, basée sur un seul gène peut être plus facilement contournée qu'une résistance polygénique (à partir de plusieurs gènes, au moins 2).

Un cépage créé en combinant plusieurs gènes de résistance agissant de manière complémentaire contre les agents pathogènes, diminue fortement le risque de contournement de la résistance.

L'obtention de cépages combinant des caractéristiques culturelles et œnologiques intéressantes et des gènes de résistance se fait en plusieurs étapes.

#### - Etape 1

Les fleurs d'une espèce résistante sont fécondées par le pollen des fleurs d'une variété de *Vitis vinifera*, ou l'inverse. Les pépins qui résultent de ce croisement sont ensuite semés, les variétés issues de ce croisement possèdent 50 % du génome de la variété résistante et 50 % de *Vitis Vinifera*.

#### - Etape 2

Elle consiste à réaliser une série de re-croisements d'une nouvelle variété avec *Vitis vinifera* afin d'éliminer les caractères agronomiques négatifs hérités des *Vitis* sauvages porteuses des résistances. A chaque cycle, une partie du génome issu du parent résistant est éliminé (statistiquement, 50% en moyenne), et les individus n'ayant pas hérité des gènes de résistance souhaités ne sont pas conservés.

De la sélection des individus présentant les gènes de résistance à la sélection au vignoble, il faut en tout 15 ans pour obtenir une nouvelle variété.

### Inscription d'un cépage au catalogue officiel:

L'inscription au catalogue officiel permet de commercialiser les bois et plants de la variété sur le territoire de l'UE. Elle se fait sur deux épreuves, que les cépages résistants doivent passer.

- Obtenir la DHS : la nouvelle variété doit être Distincte (c'est à dire apporter une nouveauté au catalogue), Homogène et Stable.

- Être testée via le VATE: la nouvelle variété doit posséder une Valeur Agronomique, Technique et Environnementale suffisante par rapport aux variétés les plus utilisées du moment. Ces études VATE portent principalement sur le rendement, l'adaptation aux conditions de milieu et aux itinéraires techniques limitant les intrants (fongicides, azote, eau...), la résistance aux bioagresseurs et aux stress abiotiques, et les caractéristiques organoleptiques des vins.

Les premiers cépages résistants issus du programme INRA ResDur 1 ont été inscrits au catalogue officiel en 2018; deux rouges (Artanban et Vidoc) et deux blancs (Voltis et Floreal). Ces cépages possèdent les gènes de résistance issus de l'espèce *Muscadinia*, d'origine Américaine. Ils ont une résistance polygénique à l'oïdium et au mildiou, donc potentiellement durable.

Les cépages résistants sont suivis au sein de d'OSCAR (Observatoire National du déploiement des cépages résistants). Ce dispositif est conçu en partenariat entre l'INRA et l'IFV pour suivre la durabilité des résistances des nouvelles variétés, et pour construire les itinéraires techniques qui doivent les accompagner. Toutes les catégories de variétés sont concernées (polygéniques ou non, françaises et étrangères).

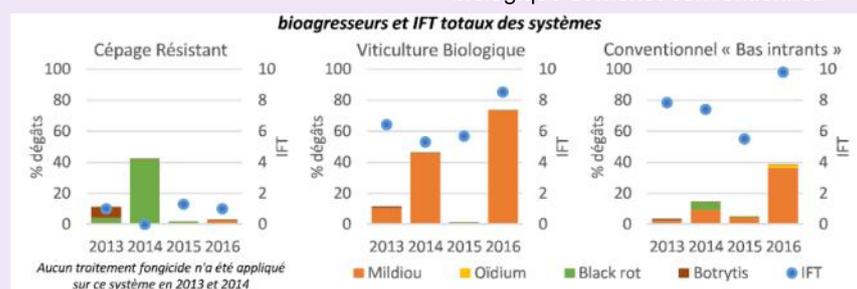
Dans un premier temps, ces variétés seront destinées préférentiellement à la production de vins sans IG ou en IGP, selon les décisions qui seront prises dans les bassins viticoles.

Le nouveau cépage doit être testé pendant une dizaine d'années dans la zone AOC avant de pouvoir éventuellement être inclus dans le cahier des charges en tant que cépage accessoire, avec une part dans les assemblages ne dépassant pas 10%. Toute nouvelle introduction ne peut se faire que si elle maintient ou réaffirme la typicité de l'AOC et son lien au terroir.

### Expérimentation:

Dans le cadre du dispositif DEPHY EXPE (sur la région de Bordeaux) une expérimentation a été menée sur des grandes parcelles, dans des conditions proches de la production. Un cépage rouge résistant obtenu par l'INRA (IJ134), est comparé au Merlot conduit en conventionnel et en viticulture biologique. Le cépage résistant présente une résistance totale à l'oïdium et partielle au mildiou.

Le tableau ci dessous, résume les résultats obtenus avec les trois systèmes: cépage résistant, Merlot viticulture biologique et Merlot conventionnel.



Les résultats obtenus à Bordeaux sur quatre ans montrent un bon contrôle du mildiou et de l'oïdium, largement supérieur à celui observé sur les autres systèmes bas intrants. Le cépage résistant étant sensible au black-rot, à partir de 2015 des traitements visant la maladie sont réalisés, en complément de mesures prophylactiques. Deux traitements contre le black-rot ont été réalisés en 2015 et un en 2016.

## DIVERS

**Carences:** des symptômes de carence en potasse et chlorose ferrique sont toujours visibles sur le vignoble.



Carence en potasse



Chlorose ferrique

**Apoplexies:** Nombreux symptômes recensés sur le vignoble.



**Erinose:** les boursouflures sur jeunes feuilles sont fréquentes sur les parcelles.

**Thrips:** Dégâts signalés sur un plantier de Prunelard



Présence de quelques cicadelles *Metcalfa pruinosa*.



**Prochain bulletin le 21 juillet (pas de bulletin la semaine prochaine)**

Pensez à utiliser les équipements de protection appropriés pour chaque traitement



Action cofinancée par le Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) et l'agence de l'Eau Adour Garonne - L'Europe investit dans les zones rurales

Ce bulletin fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique du Tarn. Il s'appuie sur le réseau d'observation des vignes réparti sur cette même zone géographique. Il est réalisé à l'aide de modèles validés (mildiou), d'autres en cours de validation (oidium) qui tiennent compte des prévisions météorologiques. Ce bulletin technique s'appuie sur l'analyse de risque du dernier BSV consultable sur les sites internet de la DRAAF Occitanie (<http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr>) et de la CRA Occitanie ([www.occitanie.chambre-agriculture.fr](http://www.occitanie.chambre-agriculture.fr)). Sauf mention spécifique, les préconisations s'appliquent à l'ensemble de ce territoire et le traitement portera sur l'ensemble de la parcelle. Respectez les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires et assurez-vous du respect des bonnes pratiques. Les produits cités peuvent être trouvés sur le site internet e-phy : <http://ephy.anses.fr>. Les préconisations de ce bulletin ne peuvent en aucun cas se substituer à l'observation de la parcelle. L'agriculteur demeure responsable de ses décisions et de ses interventions. Il est particulièrement important de bien lire l'étiquette avant toute manipulation (voir la fiche Bonnes pratiques d'utilisation des produits phytos). N'utilisez que des produits phytosanitaires autorisés par vos éventuels cahiers de charges spécifiques.



La Chambre d'agriculture du Tarn est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Siège social : 96 rue des agriculteurs  
BP 89 – 81003 ALBI Cedex  
Tél.: 05 63 48 83 43 - Fax: 05 63 48 83 09  
Email : [accueil@tarn.chambagri.fr](mailto:accueil@tarn.chambagri.fr)  
Rédigé par : Virginie VIGUES, Thierry MASSOL,  
Marie Laure MURATET  
[v.vigues@tarn.chambagri.fr](mailto:v.vigues@tarn.chambagri.fr) – 06.61.99.57.86  
[t.massol@tarn.chambagri.fr](mailto:t.massol@tarn.chambagri.fr) – 07.86.17.86.03  
[ml.muratet@tarn.chambagri.fr](mailto:ml.muratet@tarn.chambagri.fr) – 07.80.56.95.60

